

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N° 25 /PR/MIS - ANNEE 1968.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1	VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;
JORD	1	VU le Décret N°22/PR du 30 Janvier 1968,
MFPTT - MFAEP	2	portant formation du Gouvernement Provisoire ;
DAI	4	VU le Décret n°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services
DP	2	rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
DGF	5	des Membres du Gouvernement;
PR/SGG	10	VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou
DI-TRESOR	3	charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouver-
DCE	2	nement;
Gde CHANC.	1	VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organi-
CS.	6	sation générale de l'Administration Publique;
MEHC.	1	VU le Décret n°272/PR-SGG du 30 Juin 1966, portant nomination de M. SALOU
P/OUVEME	1	Karimou en qualité d'Adjoint au Délégué du Gouvernement, Chef de l'Admi-
C.U.	1	nistration Urbaine de Porto-Novo;
INTERESSE	1	SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

DECRETE :

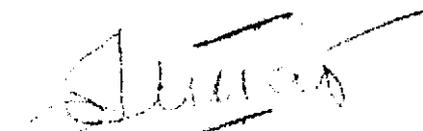
ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret n°272/PR/SGG du 30 Juin 1966, nommant M. SALOU Karimou en qualité d'Adjoint au Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de PORTO-NOVO.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République,
Le Chef du Gouvernement Provisoire;

Fait à COTONOU, le 1er Février 1968


Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE.


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.